

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 AVRIL 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian DROUIN,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

12,78 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

12,79 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

12,80 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 27.1 Le Théâtre du Frère – Demande de commandite
- 27.2 Politique familiale

12-67 RÉSOLUTION NO 12-67 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

12,81 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 mars 2012.

12-68 RÉSOLUTION NO 12-68 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 mars 2012 tel que présenté.

12,82 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12,83 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes de Kingsey Falls et dépose les états financiers.

12,84 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme et celui de l'administration ont été expédiés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

12,85 COMPTES DU MOIS

12-69 RÉSOLUTION NO 12-69 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (174 609,78 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12.86 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

12.87 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME MARYSE FERNET

12-70 RÉSOLUTION NO 12-70 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME MARYSE FERNET MARGE LATÉRALE GAUCHE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Maryse Fernet possède une résidence située au 45 rue Joncas;
- 2 Madame Fernet désire procéder au prolongement arrière du 2^e étage situé au-dessus du garage existant, ce qui porterait l'implantation du bâtiment principal à 1,74 mètre de la ligne latérale droite comparativement aux 2 mètres requis par la réglementation municipale;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Il y a au dossier une lettre du propriétaire de l'immeuble contigu du côté où la dérogation mineure serait permise indiquant qu'il est d'accord avec la demande de Mme Fernet;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU 12-06, Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée avec condition;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à madame Maryse Fernet une dérogation mineure permettant l'implantation du bâtiment principal à 1,74 mètre de la ligne latérale droite tel qu'indiqué au plan d'implantation de l'arpenteur, sous le numéro 12091 de ses minutes, comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.2.2 du règlement de zonage no 09-02.
- 2- **CONDITION.** Cette dérogation à 1,74 mètre de la ligne latérale droite est conditionnelle à ce qu'un certificat de localisation soit déposé à la ville à la fin des travaux. Les membres du conseil recommandent d'enlever la fenêtre du côté de la dérogation afin de préserver un bon voisinage dans le présent et dans le futur.

- 3- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot **5C-107, RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

12,88 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-02 DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « ABERCROMBIE, BRANCHE 4 »

12-71 **RÉSOLUTION NO 12-71**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-02
DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE
AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE
COURS D'EAU « ABERCROMBIE, BRANCHE 4 »

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 12-02 Règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Abercrombie, branche 4 » tel que soumis par le greffier.

12,89 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 12-03
Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-
02 afin de modifier la superficie des remises et de prohiber
les pistes de course sur le territoire de la Ville de Kingsey
Falls

12-72 **RÉSOLUTION NO 12-72**
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 12-03
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 09-02 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES
REMISES ET DE PROHIBER LES PISTES DE COURSE SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement no 12-03 afin de modifier la superficie des remises sur des terrains de 3 000 mètres carrés et plus et de prohiber les pistes de course sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls.

12.90 RESSOURCES HUMAINES

12,90.1 REMBOURSEMENT DES BOTTES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Remplacement de la résolution no 12-66

12-73 RÉSOLUTION NO 12-73
Remplace SERVICE D'INFRASTRUCTURES
R 12-66 REMBOURSEMENT DES BOTTES DE TRAVAIL
MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE

- 1 La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* oblige l'employeur à tout mettre en œuvre pour assurer l'intégrité et la sécurité des ses travailleurs;
- 2 Les Conditions de travail 2011 – 2012 – 2013 des employés municipaux prévoient à l'article 19 que la ville paie pour les bottes de sécurité;
- 3 Il y a lieu de mettre à jour le montant alloué pour ces bottes de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace et abroge la résolution no 12-66.
- 2- **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à rembourser aux employés du service d'infrastructures l'achat de bottes de travail de sécurité pour un montant maximum de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** taxes incluses par année. L'employé perd le droit de cumuler le montant alloué. Le remboursement sera effectué par chèque sur présentation du reçu de paiement.

Les bottes seront remplacées lorsque le directeur général de la ville jugera le remplacement nécessaire.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la trésorière et aux employés du Service d'infrastructures.

12,90.2 FORMATION DE L'AGFMQ « Les contrôles internes et la fraude » – Participation du directeur général et de la trésorière

**12-74 RÉSOLUTION NO 12-74
FORMATION DE L'AGFMQ
PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DE LA TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec offre la formation « Les contrôles internes et la fraude »;
- 2 Il y a lieu que le directeur général et la trésorière participent à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le directeur général, Gino Dubé, et la trésorière, Nathalie Patenaude, sont autorisés à suivre la formation « Les contrôles internes et la fraude » offerte par l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec qui se tiendra au Mont-Saint-Hilaire le 16 mai 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750,00 \$)** plus les taxes applicables pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,91 BUREAU MUNICIPAL – Remplacement de fenêtres

**12-75 RÉSOLUTION NO 12-75
REPLACEMENT DES FENÊTRES
AU 15, RUE CARON
MANDAT À CONSTRUCTION MARTIN CHAPUT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'état des fenêtres du bureau municipal situé au 15, rue Caron demande leur remplacement;
- 2 Un montant de 15 000 \$ est prévu au budget 2012 pour ces travaux;
- 3 Construction Martin Chaput a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Construction Martin Chaput de Kingsey Falls pour le remplacement de fenêtres au bureau municipal situé au 15, rue Caron, soit les fenêtres du premier étage à l'avant et celles du bureau de la trésorière.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TREIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (13 246,82 \$)** incluant les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copier de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Construction Martin Chaput.

12,92 SALLE 7, RUE TARDIF – Remplacement du couvre-plancher de l'entrée, de la salle de toilette et des escaliers

12-76

**RÉSOLUTION NO 12-76
SALLE COMMUNAUTAIRE – 7, RUE TARDIF
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX AÎNÉS
REPLACEMENT DU COUVRE-PLANCHER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 12-25, la ville a entrepris des travaux de rénovation de la salle communautaire située au 7, rue Tardif pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées et aux aînés;
- 2 Le remplacement du couvre-plancher n'était pas inclus dans le contrat octroyé pour les travaux de rénovation;
- 4 Le magasin P.G. Poitras a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par P.G. Poitras de Victoriaville le couvre-plancher dans l'entrée, la salle de toilette et les escaliers de la salle communautaire située au 7, rue Tardif, le tout tel que décrit à la soumission no 392 du 9 février 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET**

QUARANTE-CINQ CENTS (4 723,45 \$) taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la P.G. Poitras.

12,93 BIBLIOTHÈQUE – AGRANDISSEMENT – Adjudication du contrat

**12-77 RÉSOLUTION NO 12-77
AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE
CONTRAT À LA FIRME 9198-5309 QUÉBEC INC.
(CONSTRUCTION DENYS DUCHARME)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-225, la ville a mandaté madame Anne P. Côté, architecte, pour la conception des plans et devis pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale;
- 2 La ville a estimé l'ensemble des travaux à 365 000 \$;
- 3 La ville a dépensé à ce jour la somme de 46 740,38 \$;
- 4 La ville a lancé un appel d'offres public le 27 février 2012 demandant des prix séparés pour la rénovation de la partie existante de la bibliothèque, pour la partie de l'agrandissement et pour des travaux pouvant être retranchés du projet;
- 5 Trois soumissions ont été déposées;
- 6 La firme 9198-5309 Québec inc. (Construction Denys Ducharme) a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme 9198-5309 Québec inc. (Construction Denys Ducharme) de Victoriaville pour les travaux d'agrandissement de la bibliothèque municipale, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 12-02 datée du 24 février 2012 et tous ses addendas, en soustrayant l'ensemble des travaux de réaménagement de la bibliothèque existante.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (264 700,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution :
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme 9198-5309 Québec inc. (Construction Denys Ducharme).

12,94 TÉLÉMÉTRIE

12,94.1 APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

12-78

RÉSOLUTION NO 12-78 TÉLÉMÉTRIE POUR LE Puits MUNICIPAL CHOIX DES FIRMES INVITÉES À SOUMISSIONNER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour le puits municipal;
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements de télémétrie pour le puits municipal. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Électro Kingsey inc., Gaétan Bolduc & Associés inc., Techservice 9120-0592 Québec Inc. et Provan.

12-79

RÉSOLUTION NO 12-79 TÉLÉMÉTRIE POUR LE 59, RUE GIBSON CHOIX DES FIRMES INVITÉES À SOUMISSIONNER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour le 59, rue Gibson;
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements de télémétrie pour le 59, rue Gibson. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Électro Kingsey inc., Gaétan Bolduc & Associés inc., Techservice 9120-0592 Québec Inc. et Provan.

12-80

**RÉSOLUTION NO 12-80
TÉLÉMÉTRIE POUR LE 137, CHEMIN CORRIVEAU
CHOIX DES FIRMES INVITÉES À SOUMISSIONNER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour le 137, chemin Corriveau;
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements de télémétrie pour le 137, chemin Corriveau. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Électro Kingsey inc., Gaétan Bolduc & Associés inc., Techservice 9120-0592 Québec Inc. et Provan.

12-81

**RÉSOLUTION NO 12-81
TÉLÉMÉTRIE POUR LE 85, RANG 12
CHOIX DES FIRMES INVITÉES À SOUMISSIONNER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour le 85, Rang 12;
- 2 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces équipements;
- 3 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'équipements de télémétrie pour le 85, Rang 12. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Électro Kingsey inc., Gaétan Bolduc & Associés inc., Techservice 9120-0592 Québec Inc. et Provan.

12,94.2 MANDAT POUR AGIR À TITRE D'EXPERT-CONSEIL

12-82

RÉSOLUTION NO 12-82

TÉLÉMÉTRIE

MANDAT POUR AGIR À TITRE D'EXPERT-CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la mise aux normes de ses équipements d'acquisition de données et de télétransmission pour l'eau potable et les eaux usées;
- 2 La ville veut s'adjoindre les services d'un expert-conseil;
- 3 La ville dispose d'un budget de 65 000 \$ pour la mise en œuvre du projet;
- 4 M. Denis Curodeau de la firme Les Solutions IDC inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Denis Curodeau, ingénieur de la firme Les Solutions IDC inc. pour agir à titre d'expert-conseil pour l'implantation de la télémétrie pour l'eau potable et les eaux usées.
- 2- **DÉPENSE.** La Ville est autorisée à payer un taux horaire de **CENT VINGT-DOLLARS (125,00 \$)** plus les taxes applicables pour un maximum de vingt-quatre (24) heures.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Monsieur Denis Curodeau.

12,95 NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS – Contrat

**12-83 RÉSOLUTION NO 12-83
NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS
ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Hémond Ltée a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Hémond Ltée pour le balayage des rues, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants : pour le secteur urbain, une somme forfaitaire de **DEUX MILLE SIX CENT DOLLARS (2 600,00 \$)** plus les taxes applicables, et pour le secteur rural, un tarif horaire sera payé à raison de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** pour le camion arrosoir et de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** pour le balai mécanique.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Hémond Ltée.

12,96 DRAINAGE RUE CARON, ENTRE LES RUES FORTIER ET COMEAU – Mandat pour plans et devis

**12-84 RÉSOLUTION NO 12-84
DRAINAGE RUES CARON, COMEAU,
PICARD ET ROULEAU
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs travaux de drainage ont été identifiés prioritaires pour le conseil municipal;
- 2 Une étude de drainage avait déjà été réalisée par la firme Technika HBA, aujourd'hui Les Services exp inc.;

- 3 La ville doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;
- 4 Les Services exp inc. ont présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder aux levées topographiques, à la préparation des plans et devis et à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour les travaux de drainage à être faits sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) et sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et Joncas) sur une longueur totale de 650 mètres, le tout tel que décrit à l'offre de service no KIFM-50662.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS (18 300,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

12,97 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2012

12-85

**RÉSOLUTION NO 12-85
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a prévu, pour l'exercice 2012, un montant de 266 700 \$ pour des travaux de correction de pavage sur la rue Gibson, de pavage sur le rang 10 entre la route Dubois et la route 255 et entre la route Dubois et le chemin Pélissier, sur la rue de Joyaux, sur la route de l'Abattoir, sur le Rang 11 et aux approches du pont sur la route Dubois, la réhabilitation de la rue Picard et l'ajout de 3 puisards sur la rue Comeau;
- 2 Le gouvernement du Québec accorde une aide financière via le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2012 pour les travaux suivants totalisant la somme de 266 700 \$:

- correction du pavage sur la rue Gibson :	2 500 \$
- pavage sur le rang 10 entre la route Dubois et la route 255 et entre la route Dubois et le chemin Pélissier	102 300 \$
- pavage rue des Joyaux :	32 000 \$
- pavage sur la route de l'Abattoir	6 500 \$
- réhabilitation de la rue Picard :	106 800 \$
- ajout de 3 puisards sur la rue Comeau :	8 000 \$
- pavage sur le rang 11	6 500 \$
- pavage sur la route Dubois approche du pont	2 100 \$

2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Yvon Vallières, député de Richmond, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

12.98 PACTE RURAL – Demande de Vélo Tour Kingsey

12-86

RÉSOLUTION NO 12-86 AUTORISATION À VÉLO TOUR KINGSEY DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Vélo Tour Kingsey désire procéder à des travaux de stabilisation de la piste cyclable afin d'en faciliter l'accès aux usagers,
- 2 La piste cyclable est grandement utilisée par la population de Kingsey Falls;
- 3 Vélo Tour Kingsey offre gratuitement l'accès à la population;
- 4 La piste cyclable est le seul accès à la Route verte;
- 5 La ville contribue au projet par la fourniture de main-d'œuvre et d'un support financier;
- 6 Des argents sont disponibles dans le fonds du Pacte rural pour la Ville de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande d'aide financière d'un montant maximal de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** de Vélo Tour Kingsey dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Arthabaska.
- 2- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Guy Fortier de Vélo Tour Kingsey pour signer tout document relatif à la demande Pacte rural.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à assumer une mise de fonds de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00)** dans le cadre du projet de Vélo Tour Kingsey.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Guy Fortier de Vélo Tour Kingsey et à Mme Renée Beauregard de la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CLD).

12,99 GRAND DÉFI VICTORIANVILLE – Demande d'autorisation pour emprunter des voies de circulation municipales lors de la randonnée de vélo sur route – Modification de date

12-87 RÉSOLUTION NO 12-87
Remplace AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
R 12-57 LES RUES DE LA VILLE DANS LE
CADRE DU GRAND DÉFI VICTORIANVILLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-57, la ville autorisait les participants au Grand Défi Victoriaville à emprunter les rues de la ville pour une partie de leur parcours le dimanche 13 mai 2012;
- 2 L'organisation a dû changer la date de l'événement;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace et abroge la résolution no 12-57.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Grand Défi Victoriaville, lors de leur passage le 12 mai 2012, à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours, plus particulièrement le Rang 12, la rue Joncas, le boulevard Marie-Victorin et la route Mondou.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Grand Défi Victoriaville.

12.100 COMPÉTITION DE COURSES À PIED ET À VÉLO
« L'ENVOL DES PASSIONNÉES » – Modification de date

12-88 RÉSOLUTION NO 12-88

**Remplace R 12-32 AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE
DE LA COMPÉTITION DE COURSES À PIED ET À VÉLO
« L'ENVOL DES PASSIONNÉS »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Monsieur Sylvain Laramée, résident de Kingsey Falls, organise, pour une troisième année, un événement spécial sur le territoire de la ville, soit une compétition de courses à pied et à vélo;
- 2 Cette activité s'adresse à tous les résidents de Kingsey Falls âgés de plus de 14 ans;
- 3 Les participants partiront du stationnement de l'aréna, emprunteront le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou;
- 4 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, monsieur Laramée doit obtenir l'autorisation des municipalités touchées par l'événement;
- 5 Aux termes de la résolution no 12-32, la ville autorisait les participants à emprunter les voies de circulation de la ville mais qu'il y a eu changement de date;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace et abroge la résolution no 12-32.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la compétition de courses à pied et à vélo « L'envol des passionnés » organisée par M. Sylvain Laramée et qui se tiendra le 19 mai 2012, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours, plus particulièrement le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et la route Mondou.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la monsieur Sylvain Laramée.

12-89 RÉSOLUTION NO 12-89

**Remplace R 12-33 COMPÉTITION DE VÉLO ET DE COURSE
À PIED « L'ENVOL DES PASSIONNÉS »
PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Sylvain Laramée résidant à Kingsey Falls organise, pour une troisième année, une compétition de vélo et de courses à pied qui s'adresse à toute la population de 14 ans et plus de la ville;

- 2 Pour la tenue de l'activité, M. Laramée demande à la ville de lui prêter de l'équipement et des ressources humaines;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à cet événement sportif qui contribue au bien-être de la population;
- 4 Le conseil a adopté la résolution no 12-33 à cet effet mais que l'organisateur a dû changer la date de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace et abroge la résolution no 12-33.
- 2- **PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE.** La ville est autorisée à offrir les services de deux (2) employés pour la tenue de la compétition de vélo et de course à pied « L'envol des passionnés » qui se tiendra le samedi 19 mai 2012 de 7 h à midi. Les employés pourront utiliser des véhicules de la ville.
- 3- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter les équipements disponibles suivants pour la tenue de l'événement :
 - 5 tables pliantes;
 - 25 cônes rouges;
 - 2 véhicules municipaux (conduits par les employés municipaux);
 - 3 panneaux d'arrêt sur pied;
 - 2 panneaux d'arrêt à main;
 - 12 gilets orange.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Sylvain Laramée.

12,101 CLUB DE PÉTANQUE DE KINGSEY FALLS – TOURNOI RÉGIONAL – Coût de location de la salle municipale

**12-90 RÉSOLUTION NO 12-90
CLUB DE PÉTANQUE DE KINGSEY FALLS
LOCATION DE LA SALLE POUR
LE TOURNOI RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Club de pétanque de Kingsey Falls organise le tournoi régional qui aura lieu le 9 septembre 2012;
- 2 Le Club de pétanque a demandé à la ville une réduction du coût de la salle municipale située au 7, rue Tardif pour la tenue du souper lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **LOCATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à louer gratuitement la salle municipale située au 7, rue Tardif au Club de pétanque de Kingsey Falls pour la tenue du souper dans le cadre du tournoi régionale qui aura lieu le 9 septembre 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au Club de pétanque de Kingsey Falls.

12,102 RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – Avis de présentation

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION
DE L'EAU POTABLE**

Avis est donné par **Christian TISLUCK** qu'un **Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable** sera déposé à une session ultérieure.

12,103 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2012

12,103.1 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS

**12-91 RÉSOLUTION NO 12-91
SUBVENTION À LA FABRIQUE
SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2012 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois de Kingsey Falls une subvention, équivalant à la tarification de services imposée pour l'année 2012, de **SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (749,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois.

12,103.2 PARC MARIE-VICTORIN – Souper bénéfice

12-92 **RÉSOLUTION NO 12-92**
PARC MARIE-VICTORIN
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 26 mai 2012;
- 2 La ville peut favoriser le financement d'un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l'activité touristique sur son territoire;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2012 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le souper-bénéfice au homard du 26 mai 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

12,103.3 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA – Cocktail bénéfice

12-93 **RÉSOLUTION NO 12-93**
FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA
COCKTAIL-BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska vise à doter l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska de divers équipements que le budget en immobilisations de cet établissement ne lui permet pas d'acquérir;
- 2 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;
- 3 La Fondation organise des activités bénéfiques dont un cocktail et il y a lieu d'encourager cette organisation;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2012 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska la somme de **DEUX CENT QUARANTE DOLLARS (240,00 \$)** représentant l'achat de **trois (3)** billets pour le cocktail-bénéfice du 2 mai 2012.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** Le trésorier est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**12,104 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
Assemblée générale annuelle**

Aucun représentant de la ville n'assistera à cette assemblée.

12,105 AFFAIRES NOUVELLES

12,105.1 THÉÂTRE DU FRÈT – Demande de commandite

12-94

**RÉSOLUTION NO 12-94
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA
PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La troupe Le Théâtre du Frèt présentera une pièce de théâtre au Théâtre des Grands Chênes du jeudi au samedi entre le 13 juillet et le 5 août 2012;
- 2 Le Théâtre du Frèt demande une commandite à la ville pour l'aider à produire et présenter la pièce;
- 3 Il serait impossible de produire une pièce de théâtre pour la saison estivale sans l'aide des principaux acteurs socio-économiques du milieu;
- 4 Il y a lieu d'encourager cette activité qui contribuera à augmenter le nombre de visiteurs à Kingsey Falls au cours de l'été;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2012 pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Théâtre du Frèt une contribution financière de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** pour la production et la présentation de la pièce de théâtre qui sera présentée du 13 juillet au 5 août 2012 au Théâtre des Grands Chênes.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présent résolution sera expédiée le plus tôt possible au Théâtre du Frère.

12,105.2 POLITIQUE FAMILIALE

La mairesse informe les membres du conseil que le lancement de la Politique familiale aura lieu le 3 juin 2012, de 10 h à midi, à la salle municipale.

12,106 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 54.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

